

Comité Technique Local du 28 mai 2021

Déclaration liminaire de CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

Il aurait été plus judicieux d'utiliser la terminologie « DGFIP EN TRAVAUX ,REVENEZ PLUS TARD » au lieu de celle de « Nouveau Réseau de Proximité » En effet, notre administration en pleine conjoncture exceptionnelle applique des réformes en quantité industrielle et non négligeable pour les usagers et les agent(e)s. Les caisses en numéraire commencent à être supprimées, l'accueil des régisseurs des collectivités locales et autres a été, lui aussi , restreint.

On ne peut plus parler de nouveau réseau, car il va finir lui aussi par disparaître

L'application du marché public relatif à cet accueil fait remonter des difficultés. En effet, les régisseurs sont accueillis comme de simples usagers alors qu'ils viennent déposer des fonds publics parfois importants. Pour cela , ils doivent suivre la file d'attente sans bénéficier d'un accueil sécurisé. Est-ce normal ? CFTC DDFiP Pas-de-Calais vous pose la question, Monsieur Le Président. Que répondre à un DGS lorsqu'il vous appelle pour vous demander si ses régisseurs peuvent revenir au SGC parce qu'ils sont mécontents de l'organisation mis en place par les services de la poste ?

En ce qui concerne le Télétravail, la CFTC renouvelle sa demande de prise en charge des coûts engendrés par le télétravail et les installations nécessaires afin d'optimiser celui-ci .Est-ce normal de ne prendre en considération que l'amélioration des lieux de travail uniquement au bureau et non pas au domicile .On a vu, en effet, les bénéfices du télétravail en cas de situation exceptionnelle.

Enfin, une évolution des applications informatiques, incompatibles avec le télétravail est-elle prévue ? N'est-ce pas une priorité pour assurer l'égalité de traitement face aux taches télé-travaillables ou non et permettre aux agent(e)s concernés de pouvoir également en bénéficier ?

CFTC DDFiP Pas-de-Calais vous remercie pour votre attention.

